



Cédéao

## Refuser les bégaiements de l'histoire pour préserver les acquis

La sixième législature du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) est à Lomé du 24 au 26 septembre 2024 pour son 2ème séminaire parlementaire. Dans la foulée, la 3ème session extraordinaire de l'institution se tiendra du 27 septembre au 3 octobre 2024, toujours dans ...



PAGE 3

ACTUALITÉ



**District autonome du Grand Lomé**

## La gouverneure Zouréhatou Kassah-Traoré visite le Centre d'enfouissement technique d'Aképe

Le Centre d'enfouissement technique (CET) d'Aképe a reçu le lundi dernier, la visite de la gouverneure du District autonome du Grand Lomé, Mme Zouréhatou Kassah-Traoré. ...

PAGE 8

PRODUITS FNFI



**Echos des bénéficiaires**

## Découvrir l'impact du FNFI dans la vie de Mme Apolé Zékpa

Ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI met sous les feux de la rampe, les témoignages de Madame Zékpa Apolé, bénéficiaire du produit d'accompagnement spécial du Fonds national de la Finance inclusive ...

PAGE 2



## Sommet de l'avenir

# L'aide internationale reste trop souvent déconnectée des besoins

Depuis le dimanche 22 septembre 2024, le président de la République Faure Gnassingbé séjourne à New York aux Etats-Unis dans le cadre de la 79ème Assemblée générale des Nations unies, et du Sommet de l'avenir. Alors que l'on cherche à bâtir un futur meilleur pour la planète, le dirigeant togolais attire ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

## Lomé accueille cette semaine le Parlement de la Cédéao

Deux ans après, la capitale togolaise sera à nouveau le carrefour de l'intégration parlementaire régionale. Lomé accueille en effet depuis hier mardi 24 septembre, la troisième session extraordinaire du Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).

Les travaux, prévus jusqu'au 04 octobre, seront couplés avec ceux du deuxième séminaire parlementaire d'orientation des députés de la 6e législature.

A l'agenda de ces assises, l'examen et l'adoption du projet de budget 2025 du Parlement régional, la stabilité budgétaire de l'institution, l'inclusion financière des femmes, ou encore les réformes de modernisation des sessions parlementaires, conformément à la Vision 2050 de l'Organisation ouest-africaine.

Les travaux sont présidés par la togolaise Mémounatou Ibrahima, qui est à la tête de l'institution depuis mai dernier.

Pour rappel, le Parlement de la Cedeao compte 115 membres issus de 15 Etats, et est une institution clé dans la consolidation de la gouvernance régionale. Ses travaux visent notamment à promouvoir la démocratie, la paix, la sécurité et l'intégration économique.

REPORTAGE

Justice

## Les populations sensibilisées sur la maison de justice de Sanguéra

Une journée de sensibilisation sur la maison de justice de Sanguéra a été tenue 23 et 24 septembre 2024, à la mairie de Sanguéra. Organisé ...

PAGE 11

## Port sec d'Adétikopé

## L'opérationnalisation d'une plateforme numérique d'optimisation des services

Destiné à offrir des services de qualité en matière de manutention, stockage et entreposage, le Port sec d'Adétikopé tient le pari de la modernisation. Depuis fin juin dernier, il a rendu effective une plateforme numérique dédiée à la gestion logistique. L'opérationnalisation de cette innovation a été rendue publique, ce jeudi 19 septembre par l'administration ...



PAGE 5

	SOMMAIRE	<p>Microfinance au Togo <b>Augmentation de l'encours de crédits de 13,3% au 1er semestre 2024</b></p>  <p>P 5</p>	<p>Niveau de la mer <b>Le taux d'élévation des dix dernières années est deux fois supérieur</b></p>  <p>P 10</p>	<p>Justice <b>Les populations sensibilisées sur la maison de justice de Sangwéra</b></p>  <p>P 11</p>
---	----------	--	--	--

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

# Découvrir l'impact du FNFI dans la vie de Mme Apolé Zékpa

**Ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI met sous les feux de la rampe les témoignages de Madame Zékpa Apolé, bénéficiaire du produit d'Accompagnement Spécial du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Notre bénéficiaire a pu renforcer son activité de vente de fruits et d'amuses bouches. Et depuis lors, elle renforce progressivement son autonomie.**

Lomé, quartier Ségbé. C'est ici dans ce quartier périphérique de la ville de Lomé, que madame ZEKPA Apolé, la quarantaine vit avec sa famille depuis de nombreuses années.

Voulant à tout prix exercer une activité génératrice de revenus qui puisse lui permettre de se prendre en charge et par ricochet prendre en charge les besoins de sa famille, notre interlocutrice obtient depuis 2017 successivement les 4 cycles du crédit "Accès des Pauvres aux Services Financiers" (APSEF) du FNFI, crédit qui lui permet de démarrer la commercialisation à petite échelle de fruits, les mangues et les oranges notamment. Voyant que son activité prend de l'ampleur et ne pouvant plus contenir les demandes sans cesse croissantes de ses clients devenus nombreux au fil du temps, dame Apolé retourne voir son Institution

de Microfinance, PADES pour lui expliquer son désir de passer à échelle son activité.

" Comme je voulais à tout prix consolider mon activité, les bénéfices que j'avais personnellement dégagés ne pouvait pas me permettre de réaliser mon rêve. C'est justement lors de nos échanges avec mon agent de crédit que j'ai été informé justement de la possibilité pour moi de bénéficier du Produit d'Accompagnement Spécial qui était justement destiné aux bénéficiaires en fin de cycle de APSEF et AGRISEF. Comme personnellement, j'avais bénéficié dans le passé des 4 cycles de APSEF et que j'étais en règle dans les remboursements, je n'ai pas mis très longtemps avant de bénéficier d'un crédit supplémentaire de 100.000FCFA. Ce crédit comme vous le voyez, m'a permis notamment de renforcer mon activité

de commercialisation de mangues, j'en vends en grande quantité actuellement.

des petites bricoles, communément appelées amuses bouches ainsi que la vente des bananes plantins

commerce exactement comme je le souhaitais. Et depuis c'est avec grand sentiment de satisfaction



**Zékpa Apolé**

A ce commerce de plus grande échelle, j'y ai également ajouté la vente

et même les tournesols. Je suis parvenu donc grâce au soutien du FNFI à bâtir mon

que je me lève jour après jour pour exercer mon activité."

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari  
Responsable web :  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima  
Edem Dadzie  
Attipoe Edem Kodjo  
Edy Alley  
Responsable administrative, financière  
et commerciale:  
AMAH Essognim

Graphiste:  
Eros Dagoudi  
Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Sommet de l'avenir

## L'aide internationale reste trop souvent déconnectée des besoins

Depuis le dimanche 22 septembre 2024, le président de la République Faure Gnassingbé séjourne à New York aux Etats-Unis dans le cadre de la 79ème Assemblée générale des Nations unies, et du Sommet de l'avenir. Alors que l'on cherche à bâtir un futur meilleur pour la planète, le dirigeant togolais attire l'attention sur le fait qu'il pourrait plutôt être sombre si l'on ne fait pas attention.

Le chef de l'Etat dresse le constat selon lequel, « les crises complexes que connaît notre planète nous obligent à repenser notre modèle de développement et de coopération internationale ». « Si nous restons passifs, ces crises et ces modèles pourraient entraîner notre planète vers un futur sombre. Saisissons donc l'opportunité qui nous est donnée ici de changer de cap », note Faure Gnassingbé.

Selon lui, il faut des réponses globales à ces crises systémiques. D'une part, les défis alimentaires, sécuritaires ou écologiques actuels dépassent ce que chaque pays est capable de gérer efficacement à lui seul et, d'autre part, le caractère enchevêtré de ces crises complexes en fait des crises asymétriques. En effet, elles impactent parfois rapidement et durement des régions du monde, parfois peu concernées par leurs causes. « C'est pourquoi je redis ici ma conviction profonde face à ces

menaces globales qu'il n'y a de meilleur avenir pour les générations actuelles et futures, que dans l'action collective et coordonnée de nos Etats. Et cette action collective doit se mener à l'intérieur de cadres politiques mondiaux rénovés », a poursuivi le président de la République.

Faure Gnassingbé est catégorique sur une chose : « le multilatéralisme lui-même doit être repensé ». « La gouvernance de nos institutions mondiales est à de nombreux égards obsolète et nos discussions, comme nos engagements multilatéraux ont montré leurs limites pour trouver des solutions réellement efficaces. Un nouveau modèle de coopération internationale est nécessaire à ce stade », insiste le chef de l'Etat.

Par ailleurs, le dirigeant togolais est convaincu que « Pour regarder l'avenir, il faut regarder vers l'Afrique ». L'Afrique va continuer à abriter la plus grande partie de la

jeunesse mondiale. C'est là qu'il y a le potentiel de développement de marché le plus fort, notamment les nouveaux marchés du futur. L'économie verte et bleue y sont florissantes. C'est aussi là que l'on doit expérimenter de nouveaux modèles de partenariats multipartites pour le développement et notamment avec le secteur privé.

« En Afrique comme ailleurs, je pense que l'Etat doit jouer un rôle central de coordination. Pourquoi ? D'abord parce que l'Etat est le seul garant de l'intérêt de la population toute entière et aussi parce qu'il est le seul à jouer un rôle visionnaire et protecteur pour les générations actuelles et futures. Au Togo, l'on s'efforce de bâtir un Etat fort », témoigne le dirigeant ouest africain.

« Nous voyons cet Etat au centre de toute solution d'aide au développement et humanitaire, en collaboration avec le secteur privé et la société civile. Je constate que malgré les efforts de ces dernières années, l'aide internationale reste trop souvent déconnectée tant des besoins que des capacités des populations qui en bénéficient.

C'est pourquoi il faut renforcer le rôle des Etats africains dans l'aide au développement comme partenaire véritablement stratégique et équitable », préconise le président Gnassingbé.

la scène internationale, pour que les solutions multilatérales soient véritablement inclusives. Elles doivent respecter la dignité et l'égalité de représentation des peuples. « L'on ne peut



Faure Gnassingbé

La relocalisation des efforts de développement est essentielle et doit être plus profonde. Elle doit être financière, mais aussi politique. Enfin, il faut davantage de respect sur

construire un avenir meilleur que si toutes les voix sont entendues et respectées », tranche Faure Gnassingbé.

Edem Dadzie

## Cédéao

## Refuser les bégaiements de l'histoire pour préserver les acquis

La sixième législature du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) est à Lomé du 24 au 26 septembre 2024 pour son 2ème séminaire parlementaire. Dans la foulée, la 3ème session extraordinaire de l'institution se tiendra du 27 septembre au 3 octobre 2024, toujours dans la capitale togolaise. Ces travaux ont été ouverts hier matin lors d'une cérémonie solennelle à l'hôtel du 2 février.

La présidente du Parlement de la Cédéao, la Togolaise Mémounatou Ibrahima, a rendu hommage au chef de l'Etat Faure Gnassingbé pour son constant soutien au Parlement communautaire, sa politique audacieuse et sa diplomatie de paix dans la sous-région ouest africaine et en Afrique. « Je salue sa vision d'une politique de promotion des compétences féminines qui illustre son leadership exceptionnel », a déclaré Mémounatou Ibrahima. Elle n'a pas manqué d'exprimer sa reconnaissance au président de l'Assemblée

nationale togolaise, Kodjo Adédzé, pour son accompagnement et pour toutes les diverses facilités dont bénéficie le Parlement communautaire dans l'organisation de cette session extraordinaire. Mémounatou Ibrahima remercie les présidents des institutions de la République, les membres du gouvernement et tous les autres invités présents.

La Banque d'investissement et de développement de la Cédéao (BIDC) soutient le Parlement de la Communauté. Ses responsables pensent qu'il faut une synergie entre la

BIDC et le Parlement de la Cédéao ; notamment par le renforcement de la collaboration entre les deux institutions. Pour sa part, Kodjo Adédzé a souhaité que la présidence togolaise du Parlement de la Cédéao contribue à renforcer davantage les idéaux des pères fondateurs.

« Nous n'avons pas le droit de nous en détourner. Ayons à l'esprit et de façon permanente que les frontières divisent, mais la Cédéao rapproche les peuples que nous sommes malgré nos diversités. Nous devons nous efforcer de vivre cette réalité. L'enjeu pour nous aujourd'hui est préserver les acquis de la Cédéao, de les chérir, de se les rappeler, et de les annoblir. C'est en refusant

les bégaiements de notre histoire que nous serons à la hauteur de notre époque, de son urgence, de sa gravité », a indiqué Kodjo Adédzé.

La sous-région reste confrontée à des challenges critiques en matière de droits de l'Homme. Selon le ministre togolais des Droits de l'Homme, de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les institutions de la République, maître Pacôme Yawovi Adjourouvi, plusieurs actions sont en cours pour y faire face. Pour sa part, le Togo, sous le leadership du président Faure Gnassingbé a fait plusieurs avancées sur ce plan.

Les élus de la Cédéao

pourront à tout moment se pencher sur la question afin de faire un état des lieux indépendant. La session extraordinaire qui vient d'être officiellement ouverte sera essentiellement consacrée à l'examen et à l'adoption du projet de budget du Parlement de la Cédéao au titre de l'exercice de la période 2025-2027 avec un focus sur l'année 2025.

Le séminaire parlementaire aura pour objectif d'éclairer davantage les élus sur le mandat du Parlement de la Cédéao, les procédures parlementaires et les services administratifs disponibles afin qu'ils puissent exercer plus efficacement leur mandat.

E. Dadzie

**2e ORIGINAL**

**ASSIGNATION**

le deux mill vingt quatre (2024);  
Trois (03) Septembre à 10 heures 02 minutes;

la requête de dame BROOHM Débidjin, Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé ;

Assistée de Maître BOKODJIN Kossi Assiom, Avocat à la Cour, Quartier Agbalépédogan, 190 rue, allant vers la station LK, en face de l'école baptiste « ROI SALOMON », n° B.P. 43 Lomé-Togo, Tél. : 70 54 26 27;

**Maître Aman Kokou ATAKPLA**  
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié au 100003515, Avenue de l'Indépendance, Boite Postale N° 3 aux Immeubles S.A.A. avenue Division Centrale de la Sic APJOMT Sotomah.

J'ai

Signifié et déclaré à :

Madame AKAKPO Salavi, (SAR) demeurant et domiciliée à Lomé, Tél : 70003515, en son domicile, où étant et parlant à : *Joins le numero 70003515, le répondant qui bout de fil nous apprend que le numero du Correo dont est étaié au mois de Colvatures; Et le requit n'ad ni residence ni domicile connu, j'ai alors procédé à la signification par affichage d'une copie de l'acti aux portes de l'Auditorium du Tribunal de Grand Insti de Lomé, conformément à l'art 57 du Code de procédure, d'avoir à comparaitre le MARDI 08 octobre 2024 A HUIT (08) HEURES DU MATIN, par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville statuant en matière civile et immobilière.*

**POUR**

Attendu que la requérante, dame BROOHM Débidjin est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une contenance superficielle de cinq ares quatre-vingt-dix-huit centiares (05 a 98ca), sise à Lomé quartier Baguida Avepozo ;

Qu'elle a en effet acquis ladite parcelle par voie d'achat auprès de la collectivité KOMAHE MENSAH représentée par Sieur KOMAHE Sessi Koami, suivant contrat daté du 27 décembre 1999 ; (Pièce N°1)

Attendu qu'elle a pris soin de faire établir un plan visé par les autorités compétentes un certificat administratif, avant de confier une mission de réquisition d'immatriculation à un notaire en l'an 2007 ; (Pièce N°2, 3 et 4) ;

Attendu que dès l'acquisition de l'immeuble, elle l'a fait doter et y a érigé des constructions avant de partir en voyage à l'étranger ;

Que récemment, la requérante a voulu reprendre les démarches en vue de l'immatriculation de l'immeuble ;

Que c'est alors qu'elle a découvert avec stupéfaction que suivant réquisition N°77533, une nommée AKAKPO Salavi, a demandé, en 2021, l'immatriculation d'une partie de la parcelle; (Pièce N°5) ;

Qu'elle a pris d'urgentes dispositions pour faire arrêter ce processus notamment par une ordonnance de sursis à immatriculation ; (Pièce N°6) ;

Que de toute évidence, cette demande est la manifestation d'une certaine manœuvre qui vise à la spolier d'une partie de sa propriété ;

Que cette situation préjudicie gravement à ses intérêts et il y a lieu de faire cesser cette atteinte à ses droits en confirmant son droit de propriété sur la partie litigieuse de la parcelle dont la contenance superficielle est d'environ Deux ares quatre-vingt-six centiares (2a 86 ca) et objet de la réquisition d'immatriculation n°77533;

**PAR CES MOTIFS**

Voir venir le requis ;

S'entendre confirmer le droit de propriété de dame BROOHM Débidjin sur sa parcelle d'une contenance superficielle d'environ Deux ares quatre-vingt-six centiares (2a 86 ca) sise à Lomé quartier Baguida Avepozo et objet de la réquisition d'immatriculation n°77533 ;

Voir ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

2

Condamner le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Me BOKODJIN Kossi Assiom, Avocat au Barreau du Togo;

**SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, délaissé copies tant de pièces susvisées que du présent exploit dont le coût est de \_\_\_\_\_ FCFA ;

**L'HUISSIER**



## Port sec d'Adétikopé

# L'opérationnalisation d'une plateforme numérique d'optimisation des services

*Destiné à offrir des services de qualité en matière de manutention, stockage et entreposage, le Port sec d'Adétikopé tient le pari de la modernisation. Depuis fin juin dernier, il a rendu effective une plateforme numérique dédiée à la gestion logistique. L'opérationnalisation de cette innovation a été rendue publique, ce jeudi 19 septembre par l'administration de la PIA.*

Dans le souci d'optimiser les services de l'infrastructure portuaire d'Adétikopé, la plateforme numérique dédiée à la gestion logistique va permettre aux utilisateurs de suivre en temps réel le trajet des conteneurs, depuis leur arrivée au Port autonome de Lomé jusqu'à leur transfert au Port sec de la PIA. Dotée de plusieurs fonctionnalités, la plateforme facilite la gestion de la facturation, le positionnement des conteneurs ou encore l'émission des bons de livraison. Ce dispositif numérique intègre également une solution de paiement en ligne qui vise à faciliter les transactions monétaires pour les entreprises. Ce service financier en ligne est mis en place grâce à un partenariat avec la banque panafricaine Ecobank. Avec ce lot d'innovations, la PIA veut améliorer la compétitivité de ses services et se positionner comme un acteur de choix dans la chaîne logistique au Togo. Quelques mois plus tôt, de

où le Togo et les pays du l'hinterland ont montré leur volonté d'optimiser les relations économiques existant entre eux. En se positionnant sur le

du trafic en transit du Port de Lomé.

D'une capacité de stockage de conteneurs équivalent à 12 500 EVP,

Il dispose d'une liaison directe à une zone de stationnement dédiée aux véhicules de transport en provenance et à destination du Port



Port sec d'Adétikopé (PIA)

gros armateurs mondiaux du transport maritime comme l'entreprise italo-suisse MSC, danoise MAERSK, française CMA-CGM, singapourienne PIL ou encore japonaise ONE, ont annoncé rejoindre le Port sec d'Adétikopé.

Cette annonce a été faite dans un contexte

corridor Lomé-Ouaga-Niamey, le Port sec d'Adétikopé veut jouer un rôle stratégique en matière de fluidité du transit des marchandises vers les pays du Sahel (Burkina Faso, Niger et Mali). Principaux partenaires du Port de Lomé, ces pays accumulent plus de 90%

et dédié aux conteneurs en transit vers les pays de l'hinterland, le Port sec de Lomé confirme sa vocation du « Bras de mer des pays du Sahel ».

Installé à 27 km du port de Lomé, sur la route nationale n°1, le Port sec d'Adétikopé contribue à son désengorgement.

autonome de Lomé (PAL), des postes frontaliers et des zones économiques. Déjà en 2022, le Port sec de Lomé a été le point de transit en accueil, pour 7.339 conteneurs et 6.364 camions, tandis que 6.607 conteneurs et 5.058 camions ont quitté ses installations.

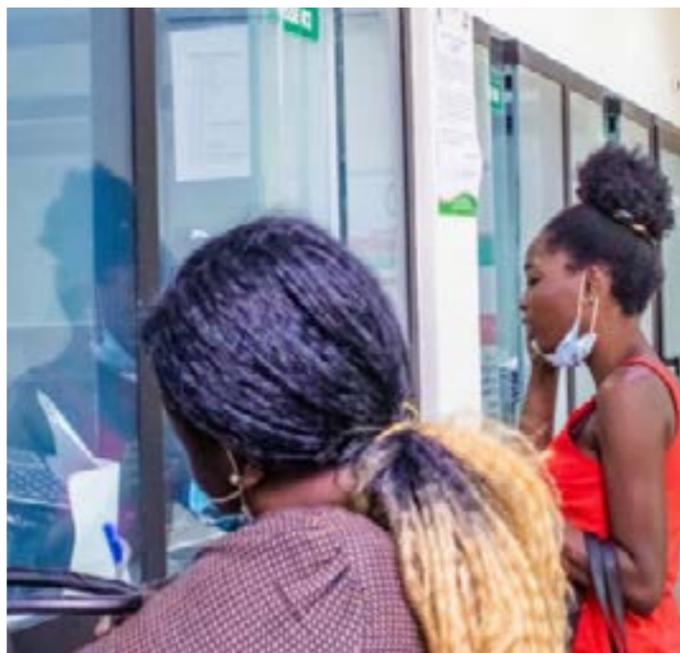
**Edy Alley**

## Microfinance au Togo

# Augmentation de l'encours de crédits de 13,3% au 1er semestre 2024

*Actrice de choix en matière d'inclusion sociale et financière, les microfinances prêtent d'énormes crédits aux populations pour leurs divers besoins. Au 1er semestre 2024, l'encours des crédits du secteur des microfinances a atteint près de 400 milliards FCFA, soit une augmentation de 13,3% comparée à la même période de l'an dernier.*

Selon des données publiées, le 20 septembre dernier par la Direction de la microfinance (DMF) du ministère de l'Économie et des Finances, de 395,697 milliards FCFA en juin 2023, l'encours des crédits du secteur des microfinances en juin 2024 est presque de 400 milliards FCFA. Cette augmentation de 13,3 % montre



Des clientes au guichet d'une agence de microfinance

l'adhésion croissante des populations aux systèmes financiers décentralisés. Elle témoigne également

du rôle crucial que jouent les microfinances dans la prise en compte des besoins des différentes

couches sociales. La croissance de l'encours de crédits est également suivie de l'augmentation du nombre de membres. Ce nombre a ainsi augmenté de 8,1 % par rapport à 2023, atteignant près de 4,2 millions de clients. Cette hausse a également conduit à la mise en place de nouveaux points de service, atteignant désormais au total 625. Ce chiffre marque une légère croissance de 0,5 %.

Ces chiffres communiqués en marge d'une rencontre organisée par l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés (APSFD-

Togo) ont été également l'occasion de se pencher sur les défis du secteur. Il s'agit notamment des difficultés liées à la détérioration du portefeuille des SFD qui se repercutent sur la rentabilité du secteur.

La DMF a également mis en évidence des insuffisances structurelles comme le manque de capitaux propres et des systèmes d'information inadéquats. Des problèmes qui nécessitent des mesures correctives de la part de l'autorité régulatrice afin de stabiliser le secteur et garantir la sécurité des opérations.

**E. A**

## TPME au Togo

## Réformes et impacts sur l'économie

«

**Dans une dynamique de cohérence dans les plans de développement, les autorités du pays suivent et mettent en œuvre une feuille de route gouvernementale 2020-2025. La réforme 4 de ladite feuille est consacrée aux Très petites et moyennes entreprises (TPME). Quelle place occupent les TPME sur l'échiquier économique national ? Quelles réformes pour quels résultats ? Que fait le gouvernement pour simplifier la vie des entreprises ? Autant d'interrogations qui trouvent réponse dans ce dossier.**

»

La cartographie économique togolaise est dans un format où plusieurs secteurs interviennent pour rendre viable l'activité financière du niveau local et à l'international. L'économie togolaise est

une importance particulière car l'expansion économique de ces pays s'appuie sur un développement durable des TPME et ce développement ne peut s'effectuer sans un soutien cohérent et structuré des institutions



Transformatrices d'arachide

essentiellement constituée de très petites, petites et moyennes entreprises qui participent de manière conséquente à la croissance économique et au développement de notre pays.

#### Poids et place des TPME dans l'économie togolaise

Les TPME représentent près de 80% du tissu économique de notre pays et leur nombre ne cesse de croître grâce aux politiques de création d'emploi mises en place par notre pays en faveur des jeunes et des femmes, qu'ils soient diplômés ou non. En effet, selon les données statistiques de l'OTR, sur les 25 000 entreprises enregistrées, les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à cinq millions (5 000 000) de FCFA, représentent environ 71%.

Au cours des dix dernières années, la promotion des TPME est devenue une préoccupation des Etats et des organisations internationales. Dans les pays en développement, cette problématique revêt

des TPME.

Au Togo, cela s'est traduit par la mise en place d'une trentaine de projets et programmes qui ont pour objets sous-jacents, la promotion de l'entrepreneuriat, le renforcement des capacités et le financement des opérateurs économiques. Malgré les efforts d'accompagnement et initiatives prises au cours de ces dix dernières années pour favoriser l'émergence et accroître les capacités entrepreneuriales de nos populations pour une contribution pleine et entière au développement économique de notre pays, il existe encore des obstacles qui empêchent leur véritable expansion. Afin de rendre plus efficaces les mesures d'aides et de soutien en faveur des TPME, notre pays ambitionne de renforcer les mécanismes d'appuis au TPME à travers une réforme inscrite à la Feuille de route.

#### Réformes des TPME au Togo : objectifs et résultats

Pour mener à bien la

réforme chez les TPME, le gouvernement a effectué un état des lieux des différents projets, programmes mis en place au cours de ces 10 dernières années qui ont permis de relever des faiblesses aussi bien règlementaires que opérationnelles.

Les objectifs de la réforme sont de mettre en synergie les différentes initiatives nationales en impliquant le secteur privé ; d'identifier des passerelles et renforcer l'alignement stratégique des initiatives avec les priorités gouvernementales ; de renforcer l'implication du secteur privé aux côtés de l'Etat pour le développement des TPME. Le but est également d'harmoniser le cadre d'intervention ; d'optimiser les ressources nationales dédiées à l'accompagnement des TPME (techniques, financières, infrastructures) et de mettre en place des véhicules de financement plus adaptés et stimuler les financements innovants.

En termes de réalisations, plusieurs actions ont été menées dans le cadre de cette réforme, notamment la révision de la Charte des TPME. En effet, dans le cadre de la Réforme 4, l'un des préalables identifiés est la révision de la Charte des petites

et moyennes entreprises dans le contexte national et sous régional. La nouvelle charte adoptée renforce leur définition permettant ainsi à notre pays d'avoir un cadre plus en adéquation avec ses réalités et son paysage entrepreneurial.

#### Nouvelle charte des TPME : bouffée d'oxygène

Une cellule de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle charte a été mise en place par arrêté interministériel du 12 août 2022 portant composition et fonctionnement de la cellule de suivi de la charte des TPME. Dans cette charte, quatre catégories y sont inscrites. Il s'agit des nano entreprises, micro-entreprises, petites entreprises et moyennes entreprises. Une nano entreprise est une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est inférieur à cinq millions (5 000 000) de francs CFA avec au moins un employé permanent. Une micro entreprise est une entreprise qui emploie en permanence moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur ou égal à cinq millions (5 000 000) et inférieur à trente millions (30 000 000) de FCFA.

Une petite entreprise est une entreprise disposant d'un effectif permanent

inférieur à cent cinquante millions (150 000 000) de FCFA. Une moyenne entreprise est une entreprise disposant d'un effectif permanent supérieur ou égal à 50 et inférieur à 200 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur ou égal à cent cinquante millions (150 000 000) et inférieur à un milliard (1 000 000 000) de FCFA. Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes excède un milliard (1 000 000 000) de francs CFA sont considérées comme grandes entreprises.

La catégorisation repose principalement sur le critère du chiffre d'affaires annuel qui est également le critère prépondérant dans la charte de la Cedeao et reprise par celle du Burkina Faso, adoptée le plus récemment dans la sous-région. Cette Charte contribuera à doter les entreprises togolaises d'un environnement favorable à leur expansion, mieux organiser leurs relations avec les partenaires au développement, et leur assurer des appuis plus adaptés à leurs besoins. Elle constitue le nouveau cadre de référence des actions que compte mener l'Etat, en partenariat avec les acteurs privés dans les années à venir.



Producteurs de tomates

et moyennes entreprises et industries du Togo pour tenir compte du nouvel environnement économique et entrepreneurial afin de l'harmoniser au nouveau

supérieur ou égal à 10 et inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur ou égal à trente millions (30 000 000) et

#### Agence de développement des TPME : fluidité entre les projets

Créée par décret le 07 juillet 2022, l'agence des TPME a pour mission de faciliter la



#### Charte des TPME au Togo

synergie entre les différents projets et programmes en lien avec les ministères sectoriels. Elle entend élaborer des stratégies pour harmoniser les programmes des agences et structures de promotion de l'entrepreneuriat au Togo ; orienter les TPME vers les dispositifs appropriés ; développer des stratégies efficaces d'information autour des différentes initiatives, mais également harmoniser les dispositifs de suivi et d'évaluation d'impact.

A ce titre, elle est chargée notamment de mettre en

place des dispositifs et mécanismes nationaux pérennes en faveur TPME en s'assurant de leur pertinence et cohérence avec les priorités nationales ; de mobiliser et gérer les ressources des partenaires techniques et financiers pour le compte de l'Etat ; et de mettre à la disposition des porteurs d'initiatives des infrastructures de qualité pour la maturation des idées, etc. Cette structure, à l'instar de celles existantes dans d'autres pays, permettra au Togo de se doter d'une politique nationale de développement des TPME,

tout en consolidant les acquis, et facilitant la redéfinition des rôles des différents acteurs.

#### Plateforme des TPME : dynamique d'harmonisation

Dans la poursuite du processus d'harmonisation et surtout de vulgarisation des programmes existants, le Togo a entrepris un projet de développement d'une

répertoire des programmes d'accompagnement afin de centraliser toutes les informations sur les programmes d'accompagnement aux TPME disponibles à l'échelle nationale, et d'autres part à orienter les TPME vers l'analyse des profils des TPME pour les mener vers les programmes les plus adaptés à leurs besoins. Enfin, obtenir

TPME togolaises.

La validation des principes directeurs de la doctrine des TPME fait également partie des réformes. L'objet de ladite doctrine est de définir les grands principes qui doivent gouverner les appuis à l'accompagnement des TPME, notamment le passage d'une logique bénéficiaire à une logique client, la personnalisation, la rentabilité/viabilité, le



#### Une entreprise du digitale

plateforme d'information et d'orientation des TPME. La plateforme des TPME vise d'une part à

des statistiques sur la portée des programmes en comparaison avec les besoins exprimés par les

ciblage et l'appropriation (la délégation).

**Attipoe Edem Kodjo**

**SIGNIFICATION DE JUGEMENT N°1707/2023  
DU 31 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-quatre (2024)  
Et le Vendredi 13 septembre à 14 heures 14 minutes

A la requête de la collectivité EDOH SOGON, représentée par les nommés SADJI DANDJISSOME, ADJEYI Ayao ATCHITEGAN et SOSSOUVI Komi Apéléti, demeurant et domiciliés à Lomé ;

Assistée de Maître ESSOWA Soba Augustin, Avocat au Barreau du Togo, 61 Villas SITO, Avédy-Limousine, Carrefour « Y », à côté de la Clinique « SOURCE DE VIE » OSB.P : 1143 Lomé, Tél : 22 51 04 20, en l'étude duquel domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

J'ai **Me AMOUZOU K. Adjéoda**  
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé et le Tribunal de District de Lomé  
Téléphone : 22 51 04 20  
Adresse : C.E.T. Lomé - 22 51 04 20

Déclaré et Signifié à :

**Monsieur bidjada D.E. Banabéssé**, Substituant du sieur BIDJADA D. Tchamiédédé, administrateur des biens de la succession de feu BIDJADA Dadja, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. 92 22 10 10, assisté de Maître KODJOVI-NUMADO Komi Esunam, Avocat à la Cour, Tél. 30 20 05 87, où étant en son bureau et parlant à : signification faite en vertu de l'article 58 du Code de Procédure Civile  
suivant l'ordonnance N° 2214/2024 du 05.09.2024  
Copie du jugement n°1707/2023 rendu le 31 Octobre 2023 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé, qui a statué comme suit :

« LE TRIBUNAL,

..... ;

**PAR CES MOTIFS,**

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ;

Déclare le demandeur Monsieur BIDJADA D.E. Banabéssé, Substituant du sieur BIDJADA D. Tchamiédédé irrecevable en son action pour défaut de qualité ;

Le condamne aux entier dépens. »

**1<sup>er</sup> ORIGINAL**

Lui déclarant que la présente signification lui est faite à toutes fins utiles que de droit ;

Lui déclarant ensuite qu'il dispose, conformément aux dispositions des articles 53 point g. et 195 du code de procédure civile, un délai d'un (01) mois à compter de la présente signification pour relever appel dudit jugement devant la Cour d'appel de Lomé sise au palais de renouveau à Agoè Cacavéli, faute de quoi il sera forclos.

**SOUS TOUTES RESERVES  
POUR QU'IL NE L'IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies tant du jugement sus énoncé que celle du présent exploit dont le coût est de : \_\_\_\_\_ Francs CFA.

**HUISSIER**

**Me AMOUZOU K. Adjéoda**

**ASSIGNATION EN VERTU D'UNE ORDONNANCE  
AUTORISANT A ASSIGNER A UNE AUDIENCE A BREF DELAI**

An Deux Mil Vingt-Quatre (2024)  
Et le Vendredi Vingt (20) Septembre à 09 H... à 18 Min

A la demande de Monsieur SIGBEZIA Maza A., propriétaire de maison  
demeurant et domicilié à Lomé, Tel : 90 07 73 04 ;

J'ai : **Mme Franck A. TIMSSÉ**  
Huissier de Justice près la Cour  
d'Appel et le Tribunal de Grande  
Instance de Lomé, demeurant  
et domicilié en ladite ville, Agée-Alyvo  
père du commissaire, Immeuble 15A-Lot 2  
Sotougna

Signifié et laissé à :

Monsieur ESSODJOLO Bagniou, Ingénieur Agronome, Promoteur de Agri-  
Signature, demeurant et domicilié à Lomé, Tel : 90 05 50 68, qu'étant et  
parlant à : *ne connaissant ni le domicile ni la résidence du  
destinataire de l'acte, nous avons signifié conformément à  
l'article 58 du Code de Procédure Civile togolaise  
à la porte principale de l'habitation du Tribunal de Lomé et insertion au  
journal Togô Matin.*

Copie de l'ordonnance aux fins d'autorisation à assigner à une  
audience à bref délai N° 383/2024, rendue le 19 Septembre 2024 par  
Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé au bas d'une  
requête à lui présentée.

Et de suite, à même requête, j'ai, Huissier susdit et soussigné, demeure et  
élection de domicile que dessus, donné assignation au susnommé  
d'avoir à comparaître le Mercredi Vingt-Cinq (25) Septembre 2024 à Dix  
(10) Heures à l'audience en Cabinet par devant, le Juge AGBOLL désigné  
par le Président du Tribunal de Commerce de Lomé pour statuer à bref  
délai ;

**TRES IMPORTANT**

Lui rappelant que conformément à l'article 35 de la loi N°2021-007  
du 21 avril 2021 portant code de procédure civile, il est tenu de  
comparaître ou de se faire représenter par un conseil. Que faute  
par elle de comparaître, ou de se faire représenter à cette

Que face à cette situation, il y a extrême urgence que le président  
ordonne l'expulsion du sieur ESSODJOLO Bagniou et de tout occupant  
de son chef des lieux loués ;

**PAR CES MOTIFS**

**ET TOUS AUTRES A DEDUIRE OU SUPPLER EN TEMPS OPPORTUN S'IL  
ECHET, AU BESOIN D'OFFICE :**

**Au principal,**

- Renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles en  
aviseront ;

**Mais dès à présent, vu l'urgence ;**

- Constaté que le requis a abandonné le local depuis plus de  
deux (2) ans ;
- Constaté que le requis est resté silencieux malgré toutes les  
tentatives de le joindre ;
- Condamner le sieur ESSODJOLO Bagniou à payer la somme  
de Un million neuf cent cinquante mille (1.950.000) Francs CFA  
à titre d'arriérés de loyers ;
- Ordonner l'expulsion pure et simple du locataire des lieux ;
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir  
nonobstant toute voie de recours et sans caution ;
- Condamner le requis aux dépens ;

**SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie de l'ordonnance  
aux fins d'autorisation à assigner à une audience à bref délai N°  
383/2024, rendue le 19 Septembre 2024 par Monsieur le Président du  
Tribunal de Grande Instance de Lomé, que copie du présent exploit dont  
le coût est de : 30.000 F CFA



## District autonome du Grand Lomé

# La gouverneure Zouréhatou Kassah-Traoré visite le Centre d'Enfouissement Technique d'Aképé

Le Centre d'Enfouissement technique (CET) d'Aképé a reçu le lundi  
dernier, la visite de la gouverneure du District autonome du Grand  
Lomé, Mme Zouréhatou Kassah-Traoré. C'est la première visite de  
terrain de la gouverneure et pour cette sortie, elle était accompagnée  
du ministre de l'Environnement et des Ressources forestières, Katari  
Foli-Bazi.

Le CET fait partie des initiatives majeures du gouvernement togolais,  
pour une meilleure gestion des ordures ménagères dans le Grand Lomé.  
La visiter revêt d'une importance particulière pour la gouverneure.  
Au CET, Mme Kassah-Traoré a pu constater de visu, comment fonctionnent  
tous les services techniques à savoir, la plateforme de contrôle des  
camions apporteurs des déchets et de pesage à l'aide des ponts- bascules,  
le bassin de rétention du lixiviat en passant et les nouveaux casiers d'accueil  
de déchets en construction

etc. Elle a pu constater et évaluer les efforts déployés  
pour renforcer la gestion des déchets et la protection de l'environnement dans le  
Grand Lomé.

« Je remercie tous les acteurs du Centre pour le travail qui est fait... Quand  
la question du centre m'a été présentée, j'ai dit que ce serait bien que je  
puisse faire le déplacement avec le ministre de l'Environnement, parce  
que c'est son domaine de prédilection, pour qu'il vienne voir et s'enquérir  
de ce qui est en train d'être fait pour préserver l'environnement et  
préserver l'environnement



Mme Zouréhatou Kassah-Traoré et le ministre Katari Foli-Bazi au CET

même par rapport au traitement des déchets », a déclaré Mme la  
gouverneure. Nommée vendredi 23 août  
gouverneure du District

autonome du Grand Lomé, Mme Zouréhatou Kassah-  
Traoré a occupé plusieurs postes importants dans  
le gouvernement togolais. Elle a été entre autres,

ministre des Travaux publics, et ministre des  
Infrastructures et des Transports.

**Rachidou Zakari**

DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 OCTOBRE

**PRÊT SCOLAIRE 0%**  
TAUX D'INTÉRÊT

PLUS DE SOUCIS  
pour la rentrée scolaire de nos enfants.

Jusqu'à 5 mois du salaire net\* RDV EN AGENCE

Disponible en 24h

CORIS BANK

\* Offre soumise à conditions



## AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

N° 014/2024/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public qu'en exécution de l'ordonnance N° 2211/2024 du 05 Septembre 2024, il sera procédé à la **vente aux enchères publiques de cent vingt (120) véhicules** usagés de différentes marques dans le parc de véhicules d'occasion Option II.

La vente aura lieu le lundi 23 Septembre 2024 à partir de 09 heures 30 minutes et jours suivants dans le parc de véhicules d'occasion Option II de la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA VENTE

1. La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 12% avec enlèvement immédiat.
2. La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de cinq mille (5000) FCFA non remboursable, contre une quittance sécurisée au titre d'enregistrement des adjudicataires, à la Direction des Opérations Douanières de Lomé Port.
3. Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication.
4. Les adjudicataires qui n'auront pas acquitté le montant des engins qui leur sont adjugés avant 17 heures 30 minutes du jour de leur achat, verront leur adjudication annulée.

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées.

Pour tout renseignement, bien vouloir s'adresser au cabinet d'Etude du Me Yéwa DJAGNIKPO, Commissaire-Priseur, sis à Forever, Tél : 70 16 66 70, Lomé-TOGO.

Fait à Lomé, le 17 septembre 2024

*Philippe Kokou B. TCHODIE*

**Le Commissaire Général p. i.**

## Niveau de la mer

**Le taux d'élévation des dix dernières années est deux fois supérieur**

*Le niveau de la mer à travers le globe s'élève plus vite et plus haut que jamais, créant ce que les Nations unies ont décrit comme une « menace urgente et croissante » pour les populations du monde entier.*

Le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, s'est récemment rendu dans des pays de l'océan pacifique, Tonga et Samoa, où l'élévation du niveau de la mer a été l'un des principaux sujets de discussions avec les communautés qu'il a rencontrées. Le 25 septembre 2024, des dirigeants et des experts du monde entier se réuniront à l'Organisation des Nations unies (Onu) pour discuter de la meilleure façon de faire face à cette menace. Mais que faut-il exactement savoir sur la montée du niveau de la mer ?

**Le niveau de la mer : de quoi parle-t-on au juste ?**

L'on estime que les océans se sont élevés d'environ 20 à 23 centimètres depuis 1880. En 2023, le niveau moyen de la mer à l'échelle mondiale atteindra un niveau record, comme l'a confirmé l'Organisation météorologique mondiale (OMM), un organisme des Nations unies, d'après les relevés satellitaires effectués depuis 1993. Il est inquiétant de constater que le taux d'augmentation au cours des dix dernières années est de deux fois supérieur au taux d'augmentation du niveau de la mer au cours de la première décennie des relevés par satellite, de 1993 à 2002.

**Quelles sont les causes de l'élévation du niveau de la mer ?**

L'élévation du niveau de la mer résulte du réchauffement des océans et de la fonte des glaciers et des calottes glaciaires, phénomènes qui sont les conséquences directes du changement climatique. Même si le réchauffement climatique est limité à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, ce qui est l'objectif que les pays du monde entier se sont fixé dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015, la planète connaîtra une augmentation importante du niveau de la mer.

Il convient de noter que les courants océaniques, tels

que le Gulf Stream, peuvent entraîner des différences régionales dans l'élévation du niveau de la mer.

**Quelles en sont les conséquences ?**

L'élévation du niveau de la mer a des répercussions considérables non seulement sur l'environnement physique, mais aussi sur le tissu économique, social et culturel des nations vulnérables du monde entier. Les inondations dues à l'eau salée peuvent endommager les habitats côtiers, notamment les récifs coralliens et les stocks de poissons, les terres agricoles ainsi que les infrastructures, y compris les logements, et peuvent avoir un impact sur la capacité des communautés côtières à maintenir leurs moyens de

subsistance. Les inondations peuvent contaminer les réserves d'eau douce, favoriser les maladies d'origine hydrique qui menacent la santé des populations et entraîner des problèmes de stress et de santé mentale. Dans le même temps, les revenus du tourisme, un moteur économique essentiel, en particulier dans de nombreux Petits États insulaires en développement (PEID), peuvent souffrir de l'endommagement des plages, des stations balnéaires et d'autres attractions touristiques tels que les récifs coralliens.

**Quel est le lien entre l'élévation du niveau de la mer et le changement climatique ?**

Tout simplement, l'élévation du niveau de la mer est un symptôme du changement climatique. Lorsque les températures mondiales augmentent en raison du changement climatique, les océans absorbent une grande

partie de cet excès de chaleur. L'eau plus chaude augmente de volume, un processus connu sous le nom de dilatation thermique, qui contribue de manière significative à l'élévation du niveau de la mer. L'élévation du niveau de la mer crée également une boucle de rétroaction catastrophique.

**Quels sont les pays les plus touchés ?**

L'on estime qu'environ 900 millions de personnes, soit un habitant de la planète sur dix, vivent à proximité de la mer. Les habitants des zones côtières de pays densément peuplés comme le Bangladesh, la Chine, l'Inde, les Pays-Bas et le Pakistan seront en danger et pourraient subir des inondations catastrophiques. Les grandes villes de tous les continents sont également menacées. Parmi elles l'on peut citer : Bangkok, Buenos Aires, Lagos, Londres, Mumbai, New York et Shanghai.

Les petites îles de faible

altitude sont sans doute confrontées aux menaces les plus graves. L'élévation du niveau de la mer et d'autres effets du climat obligent déjà les habitants de pays de l'océan pacifique tels que Fidji, Vanuatu et les îles Salomon à se déplacer.

qui ont évidemment un coût : construction d'infrastructures, telles que des digues et des barrières anti-tempête, pour se protéger des inondations et de l'érosion ; amélioration des systèmes de drainage et construction de bâtiments résistants aux inondations ; restauration des barrières naturelles telles que les mangroves ; et protection des zones humides et des récifs coralliens pour absorber l'énergie des vagues et réduire l'impact des ondes de tempête.

**L'aide des Nations unies**

De nombreux pays renforcent également leurs plans de réduction des risques de catastrophe ainsi que les systèmes d'alerte précoce soutenus par les Nations unies pour faire face aux incidents liés à l'élévation du niveau de la mer. Dans certains cas, les communautés peuvent également être déplacées des zones côtières vulnérables dans le cadre de mesures d'adaptation, une approche connue sous le nom de retraite gérée.

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a facilité la conclusion de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique, ce qui est essentiel pour réduire l'ampleur de l'élévation future du niveau de la mer.

L'Onu fournit également un soutien aux PEID et travaille avec la communauté mondiale pour fournir un soutien financier, en particulier par le biais du Fonds des pertes et dommages, aux pays les plus vulnérables et pour les aider à s'adapter aux impacts du changement climatique. Le Fonds des pertes et dommages a été institué à la CoP 27 de Charm-El-Cheick (Égypte) sur le climat.



Image illustrative

La combinaison de tant de facteurs peut obliger les gens à quitter leurs

maisons, à se reloger sur des terrains plus élevés lorsqu'ils sont disponibles ou, en fin de compte, à migrer, ce qui perturbe les économies, les moyens de subsistance et les communautés. Il n'est donc pas surprenant que le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, ait qualifié ce phénomène de « multiplicateur de menaces ».

Par exemple, les forêts de mangroves qui protègent les habitats côtiers et stockent les gaz carboniques nocifs qui contribuent au changement climatique, peuvent rapidement être submergées et perdre leurs qualités protectrices. Moins de mangroves, signifie plus de gaz nocifs dans l'environnement,

Il existe un large éventail de solutions,

Il existe un large éventail de solutions,

**Que peut-on faire pour contrer l'élévation du niveau de la mer ?**

La mesure la plus importante à prendre est de ralentir le réchauffement de la planète en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, principal moteur du changement climatique. Entre-temps, l'atténuation et l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer ont pris une importance nouvelle.

## Justice

## Les populations sensibilisées sur la maison de justice de Sanguéra

Une journée de sensibilisation sur la maison de justice de Sanguéra a été tenue 23 et 24 septembre 2024, à la mairie de Sanguéra. Organisé par le ministère togolais de la Justice et de la Législation, avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), il s'est agi d'éduquer les populations sur la nécessité d'une maison de justice.

Une cérémonie officielle de lancement de ladite journée s'est déroulée le 21 septembre, en présence du ministre de la Justice et de la Législation, Garde des sceaux, Nahm-Tougli Mimpab; de la représentante résidente adjointe du PNUD au Togo, Seynabou Diaw Ba; du directeur de l'accès au droit et à la justice, Koffi Tagbe; du maire adjoint de la commune d'Agoè-Nyivé 5, Komlavi Agbewou. Plus de 400 personnes ont participé à cet événement auquel le ministre Nahm-Tougli Mimpab a activement pris part.

La maison de justice est une structure non-juridictionnelle, proche de la population et ayant pour mission de régler gratuitement par la médiation et/ou la conciliation les petits litiges, d'une part, d'orienter et de fournir une information

aux usagers d'autre part. Elle est uniquement et exclusivement un mode de règlement amiable des litiges par opposition à la voie contentieuse utilisée dans les juridictions classiques. Leur création résulte d'un constat relatif aux difficultés d'accès à la justice, au temps relativement long et aux coûts exorbitants des saisines.

« Les avantages des maisons de justice sont la gratuité des procédures, la simplicité, la rapidité, la proximité, le règlement à l'amiable, renforcer la cohésion sociale et la paix entre les communautés. C'est un aspect qui est mis en œuvre à tous les niveaux sous le leadership du président Faure Gnassingbe. J'ai tenu à venir échanger avec vous (les populations d'Agoè-Nyivé 5, NDLR) car faire recours à une maison de justice est un bon moyen et son fonctionnement me tient vraiment à cœur. Les localités dans lesquelles il n'y a pas d'instance juridique, nous nous attelons à y installer des

maisons de justice », a expliqué le ministre Nahm-Tougli Mimpab.

Le PNUD, partenaire du ministère de la Justice, reste dans la logique selon laquelle « La mission fondamentale de la justice est d'être la colonne vertébrale de l'Etat de droit contribuant au développement de relations paisibles entre tous les



Ministre Mimpab (au milieu)

acteurs de la vie nationale. Dès lors, l'accès à la justice est un principe fondamental de l'état de droit. La justice entend assurer que dans un Etat de droit, les plus forts ne briment les plus faibles. C'est dans cette perspective que le PNUD, aux côtés du gouvernement, attache une importance à l'édification d'une justice de proximité pour le bien des citoyens. Je voudrais aussi nous inviter à une démarche innovante où le PNUD pourrait soutenir »,

a déclaré la représentante résidente adjointe du PNUD, Seynabou Diaw.

Durant les échanges, les populations se sont exprimées sur le rôle des autorités locales et traditionnelles vis-à-vis de la maison de justice, ainsi que sur les conflits fonciers. « La maison de justice et les autorités traditionnelles ne

les conflits de moindre envergure », a souligné le ministre de la Justice et de la Législation.

Initiées depuis 2018, les maisons de justice, dénommées justice de proximité, sont installées progressivement sur l'ensemble du territoire. Le Togo en compte 16 opérationnelles, dont trois dans la région Maritime à Sanguéra, Agoé et Baguida. D'après le ministre, d'autres maisons de justice sont prévues à Ségbé, Djagblé, Aképé, Kougnonwou, dans l'Oti, Tandjouaré, Kpendjal et Kpendjal ouest.

sont pas en concurrence et l'une ne fait pas de l'ombre à l'autre. Elles sont appelées à travailler en collaboration. En ce qui concerne le foncier, c'est un fléau qui gangrène notre société. Je prierai nos chefs traditionnels d'être les plus honnêtes possible dans la reconnaissance et la cession des terrains. En réalité, les conflits fonciers étant d'un niveau élevé, dépassent les compétences d'une maison de justice qui a pour mission de régler

« Créée en 2020, la maison de justice de Sanguéra a 4 ans cette année. Elle a enregistré 989 affaires, 627 règlements à l'amiable aboutis, et un recouvrement de plus de 11,7 millions de francs CFA », a affirmé le directeur de l'Accès au droit et à la justice, Koffi Tagbe. Une journée porte ouverte à la maison de justice de Sanguéra a marqué la fin de la sensibilisation.

Attipoe Edem Kodjo

**COPIE**

**Me. Luc Emmanuel Aho SOWAN**  
Huissier de Justice  
40, Angle Sud E. 5, Sanguera et rue Issoungou  
Tokoan Watti non loin du frigo HEISTAL  
BP. 3042 SANGUERA  
Tél: 22 24 24 24  
Kofa: 20015 24 24

**SIGNIFICATION DE GROSSE AVEC COMMANDEMENT DE DEGUERPIR**

L'an deux mil vingt-quatre  
Et le *vingt-quatre (24) Septembre*

A la requête de la **Société PLASTICA TOGO SARL**, ayant son siège social à Lomé zone portuaire, immatriculée au registre du commerce sous le numéro N° TG-LOM 2011 B2197, prise en la personne de son représentant légal monsieur **Mohamad BADREDDINE** élisant domicile audit siège, Tél. 90 00 90 09 ;

J'ai, Me Luc E. A. SOWAN, Huissier de Justice  
Près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance  
De Lomé y demeurant 65, angle boulevard Léopold Sédar Senghor,  
Rue Totozogné, Tokoan Watti non loin du frigo HEISTAL  
Sousigné :

SIGNIFIE ET DELAISSE A

**Monsieur TWEREFOR Richard**, demeurant et domicilié à Lomé, n° 96 93 12 97, où étant et parlant : *Tenté de joindre le requis en vain et ne connaissant pas d'autres domicile, ou résidence du destinataire, l'acte a été inséré dans un journal désigné et affiché à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé (Art. 58 c p c) :*

❖ Copie certifiée conforme de l'ordonnance N° 817/2024 du 10 Septembre 2024 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé et dûment revêtue de la formule exécutoire le 10 Septembre 2024 ;

**FAUTE PAR VOUS D'OBTEMPERER A CE COMMANDEMENT, VOUS POURREZ Y ETRE CONTRAINTS PAR TOUTES LES VOIES ET MOYENS DE DROIT PREVUS PAR LA LOI, NOTAMMENT PAR VOTRE EXPULSION ETIAM MANU MILITARI DES LIEUX.**

SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'IL N'EN IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie certifiée de la grosse d'état des frais susmentionnée ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de 30.000 F CFA.

**L'HUISSIER**



## HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE VEHICULES D'OCCASION

**Lundi à vendredi :**  
**07h30 à 17h30**

**Samedi :**  
**08h00 à 16h00**

